



**Commune de l'Aveyron
Mairie de COMPREGNAC**

PROCES VERBAL de la réunion CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 5 mars 2026 à 18h30 en Mairie.

Présents : Mr JULIEN Olivier, Mme ALVES Mélanie, Mme GIRARD Anne, Mme MORENO Véronique, Mme PEREZ-VERNHETTES Muriel, Mr JALBERT Bruno, Mr LEPETIT Patrick et Mr LAMBRECHT Mathieu.

Invitée : Mme ANDRE Céline (secrétaire de mairie).

Absent excusé : Mr TREILLET Alexis

Absent non excusé : //

Procurations : Mr LAFON Duncan donne procuration à Mme MORENO Véronique

Président séance : Mr JULIEN Olivier

Secrétaire de séance : Mme MORENO Véronique

Quorum 6 élus est atteint

18h39 La séance est ouverte

Procès-verbal du Conseil Municipal du 17 décembre 2025 adopté à l'unanimité,
Signatures du registre des délibérations.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation du CFU (Compte Financier Unique 2025) Commune,
- 2- Délibération d'affectation des résultats Budget Commune,
- 3- Approbation du CFU (Compte Financier Unique 2025) Eau et Assainissement,
- 4- Délibération d'affectation des résultats Budget Eau et Assainissement,
- 5- Délibération dispositif Carte Jeune Millau 2026-2027
- 6- Délibération PNRGC pour les panneaux interprétation
- 7- Délibération pour frais suite à mise à disposition d'un groupe électrogène sur Peyre
- 8- Questions diverses et information diverses.

FINANCES

Approbation des comptes administratifs 2025

Monsieur le Maire donne la parole à Madame ANDRE, secrétaire de mairie, qui lit les différents résultats financiers de la Commune pour l'année de l'exercice 2025, documents dont les conseillers municipaux avaient été destinataires en même temps que leur convocation.

Les résultats des différents comptes administratifs de la commune pour l'année écoulée sont :

BUDGET Communal :

Fonctionnement

Dépenses	Recettes	Solde
229 253,20	270 763,12	41 509,92

Investissement

Dépenses	Recettes	Solde
66 423,24	24 909,29	- 41 513,95

BUDGET Eau et Assainissement :

Exploitation

Dépenses	Recettes	Solde
75 053,08	68 823,07	- 6 230,01

Investissement

Dépenses	Recettes	Solde
29 411,77	82 292,79	52 881,02

Monsieur le Maire demande aux conseillers s'ils ont des questions sur les comptes de l'année écoulée. Monsieur le Maire quitte la salle du conseil municipal.

Madame ANDRE demande si les conseillers souhaitent avoir des informations complémentaires sur les résultats financiers. Monsieur LEPETIT Patrick soumet les résultats financiers de 2025 au vote des conseillers.

Les différents comptes administratifs : Budget communal (Fonctionnement et Investissement) et Budget Eau et Assainissement (Exploitation et Investissement) sont approuvés à l'unanimité.

Monsieur le Maire reprend sa place dans la salle du conseil municipal et remercie le conseil municipal pour son approbation de la gestion 2025.

Affectation des résultats pour 2025

Budget Principal : Excédent de fonctionnement 2025 : 109 904,91 €

Excédent 2025 : 41 509,92 € + Report antérieur 2024 : 68 394,99 € = + 109.904,91 €

Déficit de résultat d'investissement 2025 : - 75 525,43 €

Déficit 2025 : - 41 513,95 € + Report antérieur 2024 : - 34.01,48 € = -75.525,43 €

Reste à Faire 2025 : - 72 598 €

Solde d'exécution d'investissement : -75.525,43 – 72.598 = - 148 123,43 €

Budget Eau et Assainissement : Déficit d'exploitation au compte 002 pour 2026 : - 580,76 €

Déficit d'exploitation : Déficit de 2025 : - 6 230,01 € + report excédent 2024 : + 5 649,25 € = -580,76 €

Résultat investissement 2025 et report de 2024 : 16 644,18 € (52 881,02 € – 23 026,84 €)

Reste à faire 2025 : - 13 210 €

Une délibération est prise et adoptée à l'unanimité pour cette affectation des résultats

5- Délibération dispositif Carte Jeune Millau 2026-2027,

La carte jeune est faite par les familles en 2024

7 enfants on eu la carte de délivrée pour un montant de 105 €

Pour 9 Abstention 0 Contre 0

6- Délibération PNRGC pour les panneaux interprétation

Proposition de la convention avec le Parc naturel régional des Grands Causses.

Les Peyrelins ont travaillé pour l'élaboration de nouveaux panneaux explicatifs pour les touristes de passages dans le village de Peyre. Les anciens panneaux seront enlevés et remplacés par 9 nouveaux. Ceux-ci ont été validés par l'architecte des Bâtiments de France.

Mme Moréno demande s'il n'est pas possible de reporter la signature de la convention d'un conseil municipal pour permettre à la nouvelle équipe élue de pouvoir décider et envisager le reste à charge de 14 497,20 €. Le débat a continué sans tenir compte de la demande.

Pour	9	Abstention	0	Contre	0
------	---	------------	---	--------	---

7- Délibération pour frais suite à mise à disposition d'un groupe électrogène sur Peyre

Monsieur le Maire informe qu'une habitante de Peyre a été dépanné grâce au prêté du groupe électrogène de La commune. Cette personne souhaite indemniser la commune car le groupe a consommé 20 litres de gasoil.

Madame Moréno tient à ajouter qu'une autre personne a eu besoin des employés communaux pour couper un arbre dans son jardin suite à la tempête.

Madame Moréno considère que dans les deux cas l'aide à la personne reste une priorité pour la commune.

De ce fait une indemnité ne semble pas nécessaire.

Pour	9	Abstention	0	Contre	0
------	---	------------	---	--------	---

7. Questions et informations diverses :

a) Le planning pour la tenue du bureau de vote des élections municipales n'a pas été encore établi.

b) Madame Girard précise qu'elle a été en charge en son temps de l'augmentation du prix de l'eau. Une réunion publique avait été organisée. Elle souhaite préciser qu'elle n'est pas responsable de l'augmentation comme on laisse planer le doute. Monsieur le Maire précise que tout le conseil a voté la décision lui y compris. Les choses sont donc claires.

En fin de séance Monsieur le Maire remercie le conseil municipal de l'avoir supporté durant ces années de mandat.

Séance levée à 19h54